



DIMA

Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance



**Un site exceptionnel au bord de la rivière d'Auray
Un lieu d'accueil grand public
Une structure pédagogique
Un terrain d'expérimentation**

KERPLOUZ
www.kerplouz.com

Auray

Les Objectifs

- L'un des objectifs du DIMA est de permettre la poursuite de l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences mentionné à l'article L.122-1-1 du code de l'éducation par la découverte des métiers et des formations qui y conduisent.
 - Le dispositif présente les caractéristiques d'une formation en alternance partagée entre le centre de formation et l'entreprise.
 - Un document de liaison sera établi pour assurer le suivi du jeune dans le DIMA, destiné à compléter le livret personnel de compétences mentionné à l'article D.311-6 du code de l'éducation.
 - L'intérêt de la formation repose sur une articulation entre les enseignements généraux et la découverte des métiers tant sur les exploitations agricoles ou les ateliers technologiques des centres de formation qu'en milieu professionnel, qui doit donner du sens aux études des élèves.
-

Le public concerné

- **L'âge** : les élèves de 15 ans révolus à l'entrée en formation
 - **Le public** : les élèves volontaires de 4^{ème} ou 3^{ème} de collège, ou de l'enseignement agricole, qui peuvent avoir un projet d'orientation vers la voie professionnelle en apprentissage.
-

Les horaires

Les élèves sont présents en Centre de Formation du lundi au vendredi.

- **Le lundi, mardi, jeudi, vendredi** 08H15 – 11H30 / 13H30 – 16H30
- **Le mercredi** 08H15 – 12H30



Organisation de la formation

La formation se déroule suivant le calendrier scolaire, de Septembre à Juin.

Le jeune passe en fin d'année un examen : Le **Certificat de Formation Générale** ou le **Diplôme National du Brevet** en candidat individuel.

☀ **Des enseignements généraux**

- Français,
- Histoire-géographie,
- Mathématiques-sciences,
- Langue vivante,
- Education physique et sportive (EPS),
- Education socioculturelle.

☀ **Des enseignements technologiques et professionnels**

- La sécurité et le droit du travail
- Des activités pratiques à caractère professionnel.

☀ **Des activités individualisées**

- Informatique
- Recherches
- Renforcement disciplinaire...

☀ **Des activités d'accompagnement à l'orientation**

- activités de découverte des métiers,
- élaboration du projet professionnel.

☀ **Les stages en milieu professionnel : 13 semaines par an**

- Ils peuvent se dérouler dans une ou plusieurs entreprises.

Le jeune devra lui même démarcher pour trouver son stage dans l'entreprise qu'il souhaite. Un tuteur sera préalablement nommé lors de chaque stage.

Une convention de stage sera remise à chaque jeune avant son départ en stage.

Il s'agit de stage d'initiation ou d'application.

Poursuite d'études

A l'issue de la formation, le jeune pourra :

- poursuivre ses études en apprentissage (s'il a atteint l'âge de 16 ans ou s'il a accompli en totalité la scolarité du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire).
- retourner au collège pour poursuivre une formation scolaire,
- intégrer un établissement pour préparer un diplôme professionnel.

Unité de Formation d'Apprentis
(Centre de Formation d'Apprentis de l'enseignement Catholique de Bretagne)

KERPLOUZ LaSalle

Route du Bono
BP 40 417 – 56404 AURAY CEDEX

Par téléphone
au 02.97.24.34.45
Fax : 02.97.24.34.41

Par mail:
apprentissage@kerplouz.com



Ces formations sont placées sous la tutelle lasallienne, du Conseil Régional de BRETAGNE et du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt